

**Synthèse des échanges de la rencontre professionnelle**  
**« Quelles perspectives pour les arts de la rue dans la future région Auvergne/Rhône-Alpes ? »**  
**Festival Aurillac - Jeudi 20 août 2015, 14h30 - 16h30**

Organisée dans le cadre du Festival d'Aurillac par la Fédération des arts de la rue Rhône-Alpes et la FARA-Fédération des arts de la rue Auvergne, la rencontre professionnelle sur la thématique du développement des arts de la rue dans la future région Auvergne/Rhône-Alpes a permis de réunir entre 25 et 30 personnes. Les objectifs étaient de :

- informer et échanger sur la réforme territoriale en cours, et notamment la question de la fusion des régions
- brosser un état des lieux rapide sur la présence des arts de la rue dans les régions Auvergne et Rhône-Alpes
- réfléchir sur le fonctionnement des fédérations régionales des arts de la rue, Rhône-Alpes et Auvergne

La rencontre s'est déroulée en présence des présidents des Fédérations Rhône-Alpes, Auvergne et Languedoc-Roussillon, des administrateurs et adhérents de la Fédération Rhône-Alpes, et d'un certain nombre de professionnels des arts de la rue auvergnats et rhonalpains. De plus, la présence de l'élue à la culture de la Région Auvergne et de sa chargée de mission, la directrice à la culture de la Région Limousin, des chargé-e-s de mission du Transfo, agence culturelle régionale d'Auvergne, ont permis de nombreux éclairages sur la réforme en cours. Cette synthèse est le fruit des échanges entre les participants.

L'intérêt de cette rencontre n'est pas de faire une présentation complète de cette réforme, mais de réfléchir aux possibilités d'une co-construction des politiques culturelles, de comprendre les instances et les leviers nous permettant d'oeuvrer au développement des arts de la rue sur le territoire.

**La Réforme territoriale : Où en est-on ?**

Pour rappel la réforme territoriale s'articule autour de trois lois :

- [Loi MAPTAM](#), Loi de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles - promulguée le 27 janvier 2014
- [Loi relative à la délimitation des régions](#) - promulguée le 16 janvier 2015
- [Loi NOTRe](#), Loi de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République - promulguée le 7 août 2015

Ce que l'on retient des ces lois en matière de Culture :

- la clause de compétence partagée en matière de culture est maintenue pour les Régions, les Départements et les Communes
- la compétence des Métropoles en matière de culture se concentre majoritairement sur le gestion des équipements
- les Métropoles peuvent exercer, en lieu et en place des communes membres, certaines compétences en matière de développement et aménagement économique, social et culturel, de l'aménagement de l'espace métropolitain, et de la politique de la ville,
- la délégation de compétences de l'Etat aux Collectivités territoriales et EPCI est possible
- les CTAP - Conférences Territoriales de l'Action Publique -, instance de concertation entre élus des différents

- niveaux de collectivités territoriales et de l'Etat, ne prévoit pas de thématiques sur la culture
- les droits culturels sont intégrés à la loi NOTRe : « *La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les Collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005* »

Les informations sur la réorganisation des services sont à ce jour les suivantes :

- Concernant la **Direction Régionale des Affaires Culturelles**, services déconcentrés de l'Etat,
  - le nouvel organigramme des services devraient être communiqué à l'automne 2015. Concernant la Région Auvergne/Rhône-Alpes, deux antennes seront conservées : Clermont-Ferrand se verra confier le pôle du Patrimoine et de l'Architecture, et Lyon les pôles de la Création artistique (spectacle vivant et arts plastiques) et de l'Action culturelle et Territoire. Cependant des agents de chaque pôle resteront en poste dans chaque antenne.
  - le directeur régional préfigurateur de la future région Auvergne/Rhône-Alpes sera le DRAC Rhône-Alpes actuel, Alain Daguerre de Hureaux
  - l'organisation de la fusion des services entre les deux régions se feront sur la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018
- Concernant la **Région Auvergne/Rhône-Alpes** : les services des deux régions travaillent depuis plusieurs mois afin d'anticiper la fusion, et donc :
  - d'établir un recensement et un inventaire des interventions des deux collectivités existantes
  - d'analyser les divergences et les convergences dans chaque secteur d'activités
  - de proposer un scénario pour l'organisation des services pour la prochaine mandature.

Les prochaines élections régionales se dérouleront la première quinzaine de décembre 2015. Par conséquent, les décisions reviendront aux futurs élus. Dans le cas d'une continuité politique, le scénario proposé en amont pourra s'appliquer rapidement. Dans le cas contraire, il n'y aucune certitude sur la poursuite des politiques actuelles : le délai d'application d'une nouvelle politique culturelle reste inconnu. Ainsi, l'année 2016 se présente comme une période délicate : les élus actuels travaillent à l'accompagnement des acteurs culturels dans la mesure de leurs possibilités : un certain nombre de conventions des équipes artistiques ont été renouvelées en 2015 pour trois ans. Cependant, le montant de l'aide est renégocié annuellement ce qui peut impliquer des changements. Côté Auvergne, la Région s'est également assurée de l'accompagnement des manifestations artistiques et culturels sur une période de deux années. Par ailleurs, les demandes de subvention resteront à l'identique pour les deux régions pour l'année 2016, permettant aux services d'avoir d'ores et déjà les dossiers. Dans le cas d'un changement de parti politique, il est tout à fait possible que les politiques publiques en place soient revues, et donc que les aides en place ne soient plus d'actualités. Cependant, les élus sont dans l'obligation de démontrer en quoi les politiques ne fonctionnent pas avant tout basculement.

### La réforme territoriale : quels enjeux pour les arts de la rue ?

La réforme territoriale arrive dans une phase de redressement économique du pays, avec pour objectif de conférer davantage de pouvoir aux territoires. Ainsi chaque niveau de collectivités est plus au moins concerné par la succession des trois lois, se focalisant sur le rôle des différents territoires. Il est par ailleurs nécessaire de souligner que le pouvoir donné aux collectivités s'accompagne d'une baisse des dotations de l'Etat et d'une dépendance fiscale étatique, impliquant une réduction des marges de manœuvre.

La Région Auvergne/Rhône-Alpes présente une multiplicité de territoires, composés d'importantes villes (création de deux métropoles - Lyon, Grenoble - et de Communautés d'Agglomération - Clermont-Ferrand, Valence, Annecy, St Etienne) ; des nombreuses villes moyennes et d'espaces péri-urbains ; et des milieux ruraux très variés, des plaines aux moyennes et hautes montagnes. L'enjeu est de parvenir à trouver l'équilibre entre ces territoires et garantir une équité artistique et culturelle.

**Cette phase de reconstruction des territoires semble annoncer un passage d'un Etat central à un autre fonctionnement, encore flou et incertain. Cette incertitude peut ainsi être pensée comme une chance pour les acteurs culturels de co-construire les nouvelles politiques publiques avec les élus.** Malheureusement les commissions Culture au sein des CTAP ont été supprimées, mais d'autres instances sont à penser. Prenons l'exemple de la [Concertation régionale du spectacle vivant en Rhône-Alpes](#), entièrement menée par les organisations professionnelles régionales - syndicats, fédérations et réseaux - depuis mai 2014. Les perspectives sont de demander l'instauration d'une instance pérenne de concertation entre élus et professionnels, et d'étendre cette concertation au territoire auvergnat.

**La Loi NOTRe laisse aux collectivités une place à l'expérimentation pour les nouvelles politiques territoriales.** Il s'agit pour les porteurs de projets arts de la rue de se faire une place au sein de cette expérimentation, en étant force de propositions. Les réflexions doivent se mener en collaboration entre élus et techniciens des collectivités, professionnels de la culture et citoyens.

**L'intégration des droits culturels à la loi NOTRe est également une opportunité à saisir pour redonner la place aux citoyens dans cette société en mouvement.** Les arts de la rue, de par leurs valeurs et leurs investissements des espaces et sphères publics, sont à même d'accompagner ces considérations.

### **Les arts de la rue sur les territoires rhonalpins et auvergnats : quelle présence ?**

Au sein des régions Auvergne et Rhône-Alpes, les arts de la rue rassemblent aux alentours de 180 compagnies professionnelles, trois Centres Nationaux des Arts de la Rue, près d'une cinquantaine de festivals avec une programmation complète ou partielle d'arts de la rue, dont le plus ancien Festival des arts de la rue à Aurillac, de multiples programmations tout au long de l'année intégrées à des saisons culturelles, et près de 70 lieux de fabrique ouverts au spectacle vivant. Il s'agit désormais de réfléchir au développement équilibré des arts de la rue sur les différents territoires, et un soutien harmonieux des pouvoirs publics.

En outre, les trois CNARs, répartis sur les départements du Rhône, de l'Ardèche et du Cantal, ont la possibilité d'être moteur dans la territorialisation. Il s'agit d'être des laboratoires vivants au service des politiques culturelles et d'être force de propositions en terme de nouveau modèle économique culturel. Une rencontre s'est par ailleurs déroulée entre les trois institutions, les élus à la culture et les présidents actuels des Régions Auvergne et Rhône-Alpes, afin d'échanger sur leur rôle auprès des compagnies régionales et les perspectives dans la nouvelle grande région. Les objectifs sont de poursuivre le développement de projets en commun, de travailler en lien avec les autres lieux de création, et de maintenir un certain brassage territorial avec les compagnies. Un chantier est mené par la Fédération Rhône-Alpes sur les lieux de fabriques partagés, l'objectif étant de travailler à un recensement et de parvenir à une analyse structurelle de ces lieux pour aider à une reconnaissance et un accompagnement des pouvoirs publics. Ces travaux sont à même d'être étendu à l'Auvergne, permettant aussi une articulation avec les CNARs.

## Les Fédérations des arts de la rue Rhône-Alpes et Auvergne : quelles perspectives ?

Dans un premier temps, le président de la Fédération Languedoc-Roussillon a témoigné de leur démarche. Les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées fusionnant, les acteurs des arts de la rue ont commencé à se rencontrer depuis un an avec le souhait de travailler ensemble et d'inventer de nouveaux rapports. A l'heure actuelle, le projet est de dissoudre la Fédération Languedoc-Roussillon - aucune fédération n'existe en Midi-Pyrénées - pour constituer une nouvelle fédération nommée « Gros sud », et ainsi parler d'une seule et même région en partant sur de nouvelles bases. Les différentes rencontres estivales leur ont permis de penser le projet de cette nouvelle fédération, au delà des « fonctions régaliennes », c'est à dire des missions de ressources, d'organisation de rencontres professionnelles et de sensibilisation et promotion des arts de la rue auprès des pouvoirs publics. Sous la forme d'un brainstorming sur la thématique de « Pas vu à la fédé », des propositions d'actions sont en réflexion : la tournée des CNAR ; Un mariage entre jeune et ancienne compagnie ; Adopter un élu ; etc... Aussi, la création d'une [UFISC](#) régionale est en projet, permettant une construction entre différents acteurs du spectacle vivant.

Côté Rhône-Alpes/Auvergne, la situation est différente.

La Fédération Rhône-Alpes existe depuis 10 ans et regroupe une soixantaine d'adhérents. Le Conseil d'Administration est composé de 13 personnes, et une coordinatrice est embauchée de manière permanente sur un temps partiel à 90% (32heures hebdomadaires). L'association est financée par la Région Rhône-Alpes et la DRAC Rhône-Alpes, et travaille depuis plusieurs années en collaboration avec des nombreux partenaires régionaux. Elle fait notamment parti du bureau de l'Agence régionale culturelle, [la Nacre](#). De nombreux chantiers sont mise en place depuis sa création. Toutes les informations sont disponibles sur le [site internet](#).

La Fédération Auvergne s'est créée en 2014, et regroupe à l'heure actuelle 5 adhérents. Une Assemblée générale provisoire s'est organisée et deux administrateurs ont été élus pour la création de l'association. Il est nécessaire d'organiser une nouvelle AG pour la constitution d'un nouveau Conseil d'Administration. La Fédération étant très jeune, elle n'a pas encore rencontré les institutions et collectivités territoriales. Elle est cependant très bien soutenue par l'Agence régionale culturelle, [le Transfo](#). Elle souhaite mener un travail de recensement des acteurs sur son territoire afin de les sensibiliser aux activités d'une fédération des arts de la rue.

Les niveaux de structuration étant à des stades très différents, il est nécessaire pour les acteurs auvergnats et rhonalpins de se rencontrer afin de discuter des perspectives, et des différentes alternatives à imaginer. L'objectif de ce rapprochement est avant tout dans le but d'échanger sur le souhait de se fédérer, des envies et des moyens de chacun. Il ne s'agit pas de se poser simplement la question du « partage du gâteau » entre les territoires mais bien d'avancer conjointement et de travailler à un bon équilibre territorial. La Fédération Auvergne étant actuellement en sommeil, il est nécessaire de relancer la dynamique via ces rencontres régionales. Par ailleurs, d'un point de vue administratif, il est important de se questionner sur le poste de coordination de la Fédération Rhône-Alpes : Quel fonctionnement dans la future grande région ? Quelle évolution de l'emploi est possible ?

Il est proposé de prévoir une prochaine rencontre en Auvergne, sur un lieu central pour les auvergnats et les rhonalpins, fin octobre-début novembre. En amont, le président de la Fédération Auvergne, avec l'aide de la coordinatrice de la Fédération Rhône-Alpes, travaillera à un listing des personnes à inviter à cette prochaine réunion, afin de réunir un maximum de participants et s'assurer d'une représentation équilibrée des territoires de la Région Auvergne/Rhône-Alpes.